

# Guide DE L'ANIMAL À NIORT



# LES ANIMAUX DE COM

## LE CHIEN

Pour accueillir un animal au sein de sa famille, il y a plusieurs règles à respecter. Il faut veiller notamment à la bonne santé de votre compagnon à 4 pattes, en l'emmenant chez le vétérinaire pour contrôler sa santé et le vacciner contre des maladies. Evidemment l'éducation a une place primordiale pour que l'animal se sente bien auprès de vous et des autres.

### *Comment adopter ?*

**LES ÉLEVEURS** : pour l'exigence d'élevage, d'éducation et de races.

**LES ASSOCIATIONS** : choix du cœur et de l'éthique, afin de donner une nouvelle vie à un animal abandonné.

**LES PETITES ANNONCES** : très souvent non réglementaires, pas de contrôle de légalité, favorisent les chats non stérilisés et donc errants et les abandons.

### *La vaccination*

La vaccination n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée (*obligatoire cependant pour les chiens de 1<sup>ère</sup> de catégorie*).

Certaines maladies sont mortelles (comme la maladie de carré ou la parvovirose). Une vaccination préventive garantira une bonne santé à votre animal, ainsi qu'une visite régulière chez le vétérinaire.

### *L'identification*

Il faut obligatoirement procéder à l'identification de votre animal. D'après l'article L212-10 du Code rural, cette obligation légale s'applique pour les chiens âgés de moins de quatre mois. En cas d'absence d'identification de l'animal, vous encourez une amende de 750 €. Celle-ci joue un rôle essentiel dans la lutte contre le trafic d'animaux et en cas de perte, permet de retrouver plus rapidement votre animal.





## Quelle place pour mon chien dans la ville ?



Les propriétaires sont responsables de leurs chiens. Dans un espace public, le chien doit être obligatoirement tenu en laisse. Son éducation favorise son équilibre et sa sociabilité. Le propriétaire doit aussi ramasser les déjections canines de son animal au risque d'en-courir une contravention de 11 €.

La brigade animalière organise la prise en charge des chiens divagants (un chien non tenu en laisse est considéré comme tel). Ces derniers sont remis à la fourrière pour animaux municipale qui procède à la recherche du propriétaire. L'animal peut être cédé à une association pour une mise à l'adoption en cas de délai de séjour à la fourrière supérieur de 8 jours.

**La détention d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>e</sup> catégorie est interdite aux mineurs.** Le propriétaire d'un chien catégorisé doit obligatoirement détenir un permis de détention délivré par la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien.

### CLASSEMENT EN 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE (stérilisation obligatoire)

**Chiens d'attaque sans pedigree** (Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier (ou Pitbull), Mastiff (ou Boerbull), Tosa) ;

### CLASSEMENT EN 2<sup>e</sup> CATÉGORIE

**Chiens de garde et de défense avec pedigree** (Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler avec ou sans pedigree, Tosa).

## DES CANISITES DANS LA VILLE

La Ville de Niort a mis en place des distributeurs de sacs pour les déjections canines. Tous les jours, un agent du service Propreté urbaine veille à leur réapprovisionnement. D'autre part, la Ville de Niort a mis en place 16 canisites. Ce sont des espaces sanitaires d'environ 25 m<sup>2</sup> adaptés pour les chiens. Ces espaces sont régulièrement entretenus par le Service Propreté urbaine.

Dans les jardins de la Brèche et au Parc de la Tour Chabot, des aires d'ébats sont aménagées pour les chiens, pour leur permettre de se dégourdir les pattes en toute sécurité.

# LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

## LE CHAT



### Identification et stérilisation



**Comme pour les chiens, les chats doivent être identifiés en cas de cession ou de don**, pour ne pas être confondus avec un chat errant. *D'après l'article L212-10 du Code rural*, cette obligation légale s'applique pour les chats de moins de sept mois. Les chats doivent se faire vacciner contre des maladies avec rappels annuels. Certaines maladies sont mortelles (comme le typhus ou la leucose féline).

La stérilisation est conseillée si vous ne souhaitez pas avoir de chatons. Une femelle peut avoir jusqu'à cinq chatons par portée (2 portées par an en moyenne). En période de chaleur, les femelles miaulent de façon intempestive.

### CHAT ERRANT OU DIVAGUANT ?

Soyez vigilant ! Un chat divaguant peut très bien circuler aux alentours de son domicile sans être pour autant errant. Appelez la brigade animalière si un chat est en état de détresse (amaigrissement sévère, blessé). Un chat non identifié sera confié à une association. Il est interdit de nourrir un chat sur la voie publique.

Attention, il ne faut pas confondre chat domestique divaguant et chat sauvage errant :

### UN CHAT DOMESTIQUE DIVAGUANT

est habitué aux humains, apparaît soudainement dans un lieu où il n'avait jamais été vu, et commence à maigrir au bout de quelques jours.

**UN CHAT SAUVAGE ERRANT** n'est pas habitué aux humains, vit en groupe dans les lieux publics, est non identifié et sans propriétaire.

### À SAVOIR SUR LES CHATS

Les chats ont un sens de l'orientation exceptionnel grâce à leur mémoire spatiale. Ils sont capables de retrouver leur chemin sur de longues distances. Leur capacité à retrouver leur route serait dû à leur sens de l'odorat, de leur mémoire visuelle et même un « sixième sens » lié à la détection des champs magnétiques de la Terre.

# LES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE (NAC)



**En dehors des chiens et des chats, les nouveaux animaux de compagnie (NAC) partagent aussi votre quotidien :** chèvre, mouton, cochon, âne, lapin, hamster, souris, oiseau, poisson, tortue, serpent, lézard, mollusque, amphibien, insecte ou encore araignée. la liste est longue !

Certains de ses animaux peuvent représenter un danger en cas de morsure, griffure ou de transmission de maladies telles que la zoonose (maladies ou infections qui se transfère entre vertébrés et l'homme).

L'adoption d'un NAC doit être mûrement réfléchie pour garantir son bien-être. Il est important de consulter un vétérinaire spécialisé dans l'espèce de votre animal au moins une fois par an, pour éviter des soins inappropriés qui peuvent s'avérer dangereux pour l'animal.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Lorsqu'ils se sentent menacés, les lapins tapent leurs pattes arrière contre le sol. Le « tapotement » permet au lapin d'exprimer un danger imminent, une frustration ou de l'excitation. Ce comportement permet également de prévenir d'autres lapins d'un danger.

# LES NUISIBLES

## OISEAUX ET RONGEURS

### *Les rongeurs*

---

**Les rongeurs (rats, souris) jouent un rôle important dans la nature malgré leur réputation de nuisibles.** En effet, les rongeurs se nourrissent d'insectes, assurant par conséquent un rôle de régulateurs. Ils servent à aérer le sol lorsqu'ils creusent des terriers et contribuent à la dispersion des graines et à la croissance de certaines plantes. Ils servent également de nourriture à d'autres prédateurs. Leur rôle est crucial dans le maintien de l'équilibre écologique.

Toutefois, afin de réguler leur population, la Ville de Niort a mis en place une dératisation alternative mécanique, sans application de produit chimique, uniquement sur des bâtiments lui appartenant sensibles et exposés, le long des berges de la Sèvre et du Lambon et sur l'espace public en fonction des besoins, en collaboration avec le service Assainissement de Niort Agglo.



### *Les ragondins*

---

Même si les rongeurs jouent un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre de la nature, le ragondin, en revanche, perturbe l'écosystème. Originaire d'Amérique du Sud, cette espèce peut causer des dégâts dû à son mode de vie avec ses nombreuses galeries creusées qui fragilisent les berges. Le ragondin perturbe l'équilibre de l'écosystème local, notamment près les cours d'eau, étangs et canaux. On les retrouve en bord de Sèvre.

## Les pigeons

Omniprésents en ville, les pigeons engendrent des effets néfastes sur la biodiversité et sur l'environnement. Le nourrissage des pigeons sur la voie publique est formellement interdit *par arrêté préfectoral de 1980*.



## Les étourneaux

Les étourneaux ont envahi les espaces verts et les arbres avec comme conséquence des nuisances sonores et olfactives. Le service communal d'hygiène et de santé a recourt annuellement à l'effarouchement par rapaces sur les sites publics sensibles, 3 soirs de suite.



## Les corvidés

Les corvidés (corneilles, pies, choucas) sont très présents en ville. Facilement reconnaissables, les corvidés sont connus pour leur intelligence. Ils savent reconnaître des visages humains, et s'adapter à de nombreux environnements. Bruyants, les corvidés régulent certaines populations d'insectes et de petits animaux.

### DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LES RATS

- Bien fermer sa poubelle et respecter les horaires de sortie des bacs pour ne pas les attirer.
- Ne pas laisser accessible la nourriture des animaux de compagnie ou destinées aux oiseaux.
- Poser un grillage à la base des gouttières ou au fond des composteurs pour éviter une invasion.
- Ne pas nourrir les animaux sur le domaine public (animaux errants, canards ou pigeons), le nourrissage étant interdit par un arrêté préfectoral de 1980.

# LES INSECTES

## *Les frelons asiatiques*

---

Parmi les insectes dévastateurs, les frelons asiatiques aiment construire leurs nids en hauteur dans les arbres. La brigade animalière peut intervenir, uniquement sur le domaine public, pour constater la taille du nid et sa dangerosité. Dès lors, la destruction du nid est décidée. Vers le mois de novembre, les nids de frelons asiatiques sont souvent abandonnés. À noter que les frelons ne reviennent jamais dans un nid déjà existant et qu'il n'est pas nécessaire de détruire un nid traité.



## *Les guêpes*

---

Moins dangereuses, les guêpes restent importantes dans l'équilibre des écosystèmes urbains, principalement parce qu'elles mangent des insectes nuisibles (pucerons, moustiques, chenilles...). Elles sont attirées par les aliments et les boissons sucrées. La brigade animalière intervient également pour détruire les nids sur le domaine public.



## *Les chenilles processionnaires*

---

Les chenilles processionnaires sont les larves de papillons nocturnes. Connues pour leurs poils urticants, les chenilles peuvent causer des irritations sévères chez les humains et les animaux. Elles se promènent en file indienne sous les pins et les chênes, où elles construisent leurs nids en forme de boule ou de sac dans les branches.

L'appel à un professionnel est important pour détruire les nids de manière sécurisée. L'usage des pièges spécifiques autour des troncs est recommandé. Tenez votre chien hors de portée des zones infestées. Éviter les arbres concernés pendant la période d'activité (printemps pour les pins, l'été pour les chênes). Portez des vêtements couvrants pour réduire le contact avec les poils urticants. En cas de contact, rincez immédiatement la zone exposée et consultez un médecin ou un vétérinaire.





## *Les moustiques tiges*

---

Les moustiques tiges (5 mm avec des rayures noires et blanches) prolifèrent grâce à la stagnation d'eau où les femelles pondent leurs œufs. Ces derniers sont redoutables pour la propagation de virus comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Pour limiter leur prolifération, il faut supprimer les eaux stagnantes des jardins ou les couvrir avec un tissu fin ou une moustiquaire.

## *Les blattes*

---

Les blattes ou plutôt les cafards, aiment les environnements chauds et humides. Ils sont vecteurs de maladies comme la salmonellose, la dysenterie, l'asthme et la bronchite, la pneumonie et l'allergie. Pour éviter de les croiser, plusieurs pièges peuvent être installés comme le recommande la brigade animalière : bicarbonate de soude avec du sucre, huiles essentielles, terre de diatomée, feuilles de laurier, ou vinaigre blanc.

## *Les punaises de lit*

---

Les punaises de lit se nourrissent de sang humain. D'apparence brun rougeâtre, elles adorent se loger sur des matelas ou des canapés. Bien qu'actives la nuit, elles peuvent être difficiles à éradiquer. Leur prolifération est rapide. En cas de piqûres groupées sur la peau ou de petites taches noires sur les draps, mieux vaut agir vite et faire appel à des professionnels.

### **La brigade animalière donne quelques conseils pour lutter contre les punaises de lit :**

- Pour éviter leur dispersion : les affaires et les meubles ne doivent pas changer de pièce.
- Le lavage des draps, des vêtements et des rideaux à 60°C minimum est obligatoire. Passez l'aspirateur très soigneusement dans les coins, les plinthes et les coutures du matelas. Utilisez si possible un nettoyage vapeur à 120°C.
- La brigade animalière recommande de faire appel à des professionnels plutôt que d'essayer certains produits comme les huiles essentielles jugées inefficaces contre une infestation de punaises de lit.

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Il ne faut surtout pas écraser une blatte car cela libère ses œufs sous votre chaussure qui les transporte un peu plus loin. Si vous voyez une blatte sur le dos, elle n'est pas forcément morte ! Ses yeux placés sur son dos sont très sensibles à la lumière et c'est une manière de les protéger.

---

# LES ANIMAUX ET INSECTES



## À OBSERVER EN VILLE

### *Les canards au bord de Sèvre*

Pour préserver la tranquillité des canards sauvages, il est important de garder une distance avec eux, de tenir les chiens en laisse et de ne pas les nourrir. Par ailleurs, le pain attire les rats et contribue à la pollution de l'eau en favorisant la prolifération d'algues et de bactéries. **Il est donc important de ne pas leur jeter du pain ou toute autre nourriture !**



de graisses, les fruits (pommes, poires, raisins pour les espèces frugivores), insectes séchés (vers de farine) et éviter le pain ou les restes de tables qui ne sont pas nutritifs pour les oiseaux. N'oubliez pas de leur verser de l'eau propre avec la nourriture en hauteur pour éviter l'intervention de certains prédateurs comme les chats !

### *Les petits oiseaux*

Les oiseaux jouent un **rôle important dans l'écosystème urbain** en participant à la dispersion des graines et au contrôle des insectes. Le moineau domestique, le merle noir, la mésange charbonnière ou bleue sont les oiseaux les plus courants dans nos parcs et jardins.

Pour les nourrir, la période hivernale est la plus propice. L'été, les oiseaux se nourrissent dans la nature. La brigade animalière vous recommande une nourriture adaptée si vous souhaitez les nourrir. Les graines spécifiques aux oiseaux (tournesol), les boules





Consultez l'atlas  
de la biodiversité



## Les abeilles

**Les abeilles, grâce à leur rôle de pollinisateurs**, possèdent une place prépondérante dans l'équilibre des écosystèmes. Elles permettent la reproduction de nombreuses plantes par le transport de pollen. Aujourd'hui, en raison des pesticides et du changement climatique, les abeilles se retrouvent menacées.

Si vous voyez un essaim d'abeilles en ville, appelez la **brigade animalière** afin qu'elle sollicite un apiculteur. Ce dernier les emmènera dans ses ruches afin qu'elles retrouvent un environnement adapté.

## La loutre

Mammifère semi-aquatique, la loutre d'Europe fréquente les rivières, les lacs et les zones humides pour chasser des poissons. Elles bénéficient de mesures de protection dans certaines régions, notamment à Niort. **Aujourd'hui protégée**, la loutre d'Europe joue un rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes aquatiques. **Leur présence a bien été identifiée en 2024 sur Niort** par une caméra nocturne en bord de Sèvre.



## La faune sauvage

La brigade animalière n'est pas habilitée pour intervenir lorsqu'un animal sauvage (chevreuil, sanglier, blaireau...) se trouve dans l'espace public ou privé.

### CONTACTS À SOLLICITER

#### Lieutenant de loupeterie

Jean-Michel Poupard,  
réfèrent à Niort  
Tel. : 06 30 77 53 94

#### Office français de la biodiversité - Service départe-

mental des Deux-Sèvres  
51 Route St Maixent  
79220 Champdeniers  
Tel. : 05 49 25 02 47  
Courriel : sd79@ofb.gouv.fr

#### Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres

7 route de Champicard  
79260 La Crèche  
Horaires : lundi, mardi, jeudi et  
vendredi de 8h30 à 17h30 /  
mercredi de 8h30 à 12h30.  
Tél. : 05 49 25 05 00  
Courriel : fdc79@wanadoo.fr

# LA BRIGADE ANIMALIÈRE

Composée de trois animaliers et d'un responsable d'équipe, la brigade gère la fourrière pour animaux de la Ville de Niort. Elle accueille les chiens et chats trouvés ou abandonnés dans l'espace public et travaille en lien avec des vétérinaires conventionnés qui interviennent chaque semaine sur place.

## SON RÔLE

### *Vous avez perdu votre animal ?*

Rendez-vous sur [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com), rubrique fourrière pour animaux, celui-ci a peut-être été recueilli et mis en sécurité. Les animaux qui n'ont pas été réclamés par leurs maîtres, après 8 jours ouvrés et sont transférés aux associations de protection des animaux pour être proposés à l'adoption.

### LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

La Maison SPA de Niort / OPLA (On Peut Les Aider) / Pas de Chat sans Toit / le Refuge Oléronais / le Refuge de Fontorbe / B.A. 79 / Galia / le refuge des Grands Ajoncs / Meow and Co / l'Arche de Vokkodis / Animal Aids / Il court, il court le furet.



### *Animal errant*

**Il est interdit de garder un animal errant.** L'animal doit être confié à une fourrière pour animaux qui contactera le propriétaire. Si vous trouvez des chatons, un chien divagant sans maître, veuillez contacter la brigade animalière. Il est interdit de nourrir un chat sur la voie publique.

### *Campagne de stérilisation*

Des partenariats sont établis chaque année avec des associations pour stériliser les chats sauvages errants en coordination avec la brigade animalière. Une fois piégés, les chats sont identifiés et stérilisés. Après une convalescence de 3-4 jours, ils sont relâchés aux endroits où ils ont été capturés.



## *Nids de frelons, nids de guêpes et essaims d'abeilles*

La brigade animalière intervient sur le domaine public pour détruire les nids de guêpes et les nids de frelons. Elle intervient également pour prendre en charge les essaims d'abeilles sur le domaine public en contactant des apiculteurs afin que ces derniers puissent récupérer les abeilles pour les mettre dans leurs ruches.

### COMMENT AIDER LES ASSOCIATIONS ?



Vous pouvez adopter un animal si vous avez l'environnement adapté ou également servir de famille d'accueil pour permettre à l'animal de se rétablir en cas de traumatisme" par exemple. La durée de cet accueil peut varier (plusieurs semaines à plusieurs mois).

Vous pouvez aussi devenir bénévole si vous avez du temps libre à leur consacrer, parrainer un animal ou faire un don pour une association, qu'il soit financier ou matériel (croquettes, pâtées, gamelles, couvertures, paniers).

### CONTACT



#### Brigade animalière - Fourrière pour animaux de Niort

Chemin de Malbâti, à Niort

Tél. : 05 49 73 02 81

[animaux.fourriere@mairie-niort.fr](mailto:animaux.fourriere@mairie-niort.fr)

Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 17h et sur rendez-vous de 10h à 12h

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, contactez la conciergerie de la mairie au 05 49 78 79 80

# LA MALTRAITANCE ANIMALE

## Un animal bien traité est un animal qui ne présente pas

- de faim, de soif et de malnutrition,
- de peur et de détresse,
- de contrainte physique ou thermique,
- de douleur, de lésions et de maladie,
- de possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Si l'une de ces 5 libertés n'est pas respectée, on parle de maltraitance animale.

## Quelles sont les sanctions en cas de maltraitance animale avérée ?

Mauvais traitements (non-respect de ses obligations en tant que propriétaire, absence de soins, conditions de détention inadaptées, privation de nourriture, etc. **Amende 750 €**

Abandon, sévices graves et actes de cruauté. **Amende 30 000 € Peine de prison 2 ans**  
À titre complémentaire, le juge peut prononcer l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal

Blessier un animal ou entraîner sa mort involontairement, même si la blessure ou la mort a été entraînée par : maladresse, imprudence, inattention, négligence, ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence réglementaire. **Amende 450 €**

Blessier un animal ou entraîner sa mort volontairement. **Amende 1500 €**  
**3000 € si récidive**



## LE SAVIEZ-VOUS ?



La fourrière pour animaux n'est pas habilitée pour prendre en charge les animaux en situation de maltraitance. Depuis le 24 juin 2024, il existe un numéro d'appel national pour signaler les maltraitances animales : 3677.

Plusieurs associations aident et protègent les animaux. Leurs missions consistent à recueillir les animaux de compagnies abandonnés, les soigner et les faire adopter, réhabiliter des animaux traumatisés, sensibiliser la population au respect et au droit des animaux.

## QUI ALERER EN CAS DE MALTRAITANCE ANIMALE

ANIMAL MALTRAITÉ



ALERTEZ AU

**36 77**

### Commissariat de police

2 rue de la Préfecture 79000 Niort | 05 49 28 72 00

### Gendarmerie

23 Avenue du Général Largeau 79000 Niort | 05 49 28 63 55

### Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Deux-Sèvres

30 rue de l'Hôtel de Ville, CS 58434, 79024 Niort CEDEX | 05 49 17 27 00

[ddetspp@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddetspp@deux-sevres.gouv.fr)

### Société Protectrice des Animaux

22 Avenue Jacques Bujault 79000 Niort | 09 64 42 60 59

# Guide DE L'ANIMAL À NIORT

**+** *d'infos sur*

**[vivre-a-niort.com/animalenville](http://vivre-a-niort.com/animalenville)**



**Brigade animalière - Fourrière pour animaux de Niort**

Chemin de Malbâti, à Niort

Tél. 05 49 73 02 81

[animaux.fourriere@mairie-niort.fr](mailto:animaux.fourriere@mairie-niort.fr)

**Urgences vitales vétérinaires**

Atlantic'Vet : tél. 05 49 73 48 61 / clinique Artemis : tél. 05 49 32 17 02

